

Bilan Investissements d'Avenir

Un nouvel outil de politique industrielle au service de l'innovation verte

Chiffres-clés

- 4 programmes Investissements d'Avenir totalisant 2,45 Mds € de crédits
- 31 Appels à manifestations d'Intérêt (AMI), lancés, dont 27 sont clos.
- 541 projets reçus et 115 projets retenus (dont 4 avec le Fonds Ecotechnologies) et de nombreux projets en cours d'engagement
- Coût total des projets soutenus de plus de 3 Mds€ pour un montant d'interventions IA de 940 M€, soit un effet de levier supérieur à 2
- 560 bénéficiaires directs :
 - 72 % sont des entreprises
 - 25 % sont des organismes de recherche
 - 3% sont des collectivités

Le PIA, Programme des Investissements d'Avenir

Le PIA, ex-Grand Emprunt, a été engagé par la loi de finances rectificative du 9 mars 2010.

Il vise une amélioration du potentiel de croissance de long terme de l'économie française.

Il s'agit de renforcer l'investissement dans quatre secteurs prioritaires – enseignement supérieur et recherche, industries et PME, développement durable, économie numérique.

4 programmes Investissements d'Avenir ont été confiés en 2010 à l'ADEME pour soutenir la réalisation d'expérimentations préindustrielles, de démonstrateurs et de premières industrielles dans les domaines des énergies décarbonées et de la chimie verte, des véhicules du futur, des réseaux électriques intelligents et de l'économie circulaire.

Les programmes IA mis en œuvre par l'ADEME se caractérisent par le fait qu'ils sont ciblés sur les innovations ambitieuses (taille des projets souvent de plusieurs dizaines de M€ et a minima de plusieurs M€) portées par des entreprises anticipant les opportunités ouvertes par les marchés de l'économie verte.

Avec 541 projets reçus et 115 lauréats, **le dispositif a montré sa capacité à mobiliser les entreprises françaises sur ces créneaux porteurs et à stimuler leur capacité d'innovation.**

Le dispositif ADEME se différencie et complète les programmes orientés vers la structuration de la recherche publique tels que ceux gérés par l'ANR ou les programmes d'accompagnement généralistes des entreprises en aval et sans ciblage thématique, ni expertise technique approfondie.

20 thématiques clés

Les 4 programmes confiés à l'ADEME couvrent 20 thématiques-clefs :

Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte

1 125 M€ pour promouvoir le développement de nouvelles technologies et démonstrateurs EnR (énergie solaire, énergie éolienne, énergie marine, géothermie...), les bioressources (chimie du végétal, biocarburants avancés), les bâtiments et les enjeux énergétiques (stockage de l'énergie, hydrogène et pile à combustible, captage, stockage et valorisation du CO₂).

Réseaux électriques intelligents

165 M€ pour les « smart grids » couvrant la recherche et l'expérimentation et la recherche en faveur de l'intégration des énergies renouvelables intermittentes (éolien, solaire, marine...) dans les réseaux électriques et du développement de produits et services intelligents permettant la maîtrise des consommations d'électricité

Économie circulaire

210 M€ pour les démonstrateurs et les filières de l'économie circulaire : couvrant les déchets (de la pré-collecte jusqu'au recyclage ou la valorisation), la dépollution des sols, des eaux souterraines et des sédiments, les applications d'éco-conception et l'écologie industrielle.

Véhicule du futur

950 M€ pour promouvoir le développement de technologies et de solutions innovantes en matière de déplacements terrestres et maritimes : pour les véhicules routiers faiblement émetteurs de CO₂ et les solutions de mobilité décarbonée, pour le ferroviaire, le maritime et le fluvial.

Soutenir l'innovation, un métier de spécialistes...

L'étape de démonstration, d'expérimentation en conditions réelles ou de première industrielle constitue un défi en terme de financement : mobiliser des fonds importants pour un résultat encore incertain. Deux objectifs incompatibles pour un financeur classique généraliste. En effet le financement de l'innovation nécessite :

- de connaître de manière approfondie les risques et opportunités des secteurs concernés
- de gérer ce risque dans le temps, par un suivi régulier des projets et avec des évaluations à chaque étape clé du projet pour en déterminer la poursuite ou l'arrêt
- de rémunérer une partie de cette prise de risque par un partage des gains

Face à ce besoin très spécifique d'accompagnement du risque des entreprises, l'ADEME mobilise une très large expertise avec plus de 250 personnes de l'ADEME sollicitées et plus 400 expertises externes réalisées à ce jour. ▸

... avec des outils adaptés...

Pour accompagner et gérer la spécificité de ces projets, l'ADEME a développé trois offres de financement adaptées tout en gardant des objectifs communs : création d'emplois, développement d'activité en France, compétitivité et bénéfice environnemental.

- Un accompagnement en **aides d'Etat** encadrées par les règlements européens de la concurrence. C'est le mode d'intervention le plus largement utilisé et accessible au travers des appels à projets dits AMI. Il est constitué :
 - D'aides avec intéressement systématique de l'Etat au succès du projet, dites « **avances remboursables** »
 - **De subventions**, prioritairement réservées aux organismes de recherche et aux PME
- Deux outils d'interventions en **fonds propres** en « investisseur avisé »
 - **Pour les PME** : le fonds Ecotechnologies (cf. ci-contre)
 - **Pour les ETI** (entreprises de tailles intermédiaires) **et les grandes entreprises** : l'intervention directe de l'ADEME dans des sociétés de projets

Le Fonds Ecotechnologies pour les PME

Innover dans les cleantechs est prometteur mais risqué. Souvent portée par des PME, l'innovation bute régulièrement sur la rareté des financements accessibles.

Dédiés aux PME innovantes de l'économie verte, le fonds commun de placement à risque (FCPR) Ecotechnologies a été créé en mai 2012 par l'ADEME et CDC Entreprises et a été doté de 150 M€.

Couvrant toutes les thématiques des programmes IA de l'ADEME, le Fonds Ecotechnologies vient ainsi combler un déficit de financement à la sortie de l'amorçage. Il investit des montants de 1 à 10 M€, en recherchant systématiquement un co-investissement avec des acteurs privés. Le fonds bénéficie de l'expertise technico-économique de l'ADEME pour la sélection des cibles et est géré par CDC entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts.

***4 investissements** ont déjà été réalisés à ce jour.*

Ainsi le financement des **115** premiers projets lauréats retenus (soit 560 bénéficiaires) se répartit comme suit :

- 33% de subventions, ce taux d'1/3 étant le maximum attribuable pour tous les programmes de l'ADEME ;
- 50% d'avances remboursables, aide d'Etat avec retours financiers proportionnels au succès des projets ;
- 17% de fonds propres dans 7 sociétés : 2 sociétés de projet et 5 PME.

2/3 des crédits IA génèrent des actifs pour l'Etat dans une logique de partage des risques et des gains, constituant une forme innovante de partenariat public privé.

...pour accompagner l'innovation des entreprises, petites et grandes

Financer la phase critique de l'innovation que constitue l'étape de démonstration comporte souvent une deuxième difficulté : concilier taille du projet assez importante et taille des porteurs de projets parfois modeste,

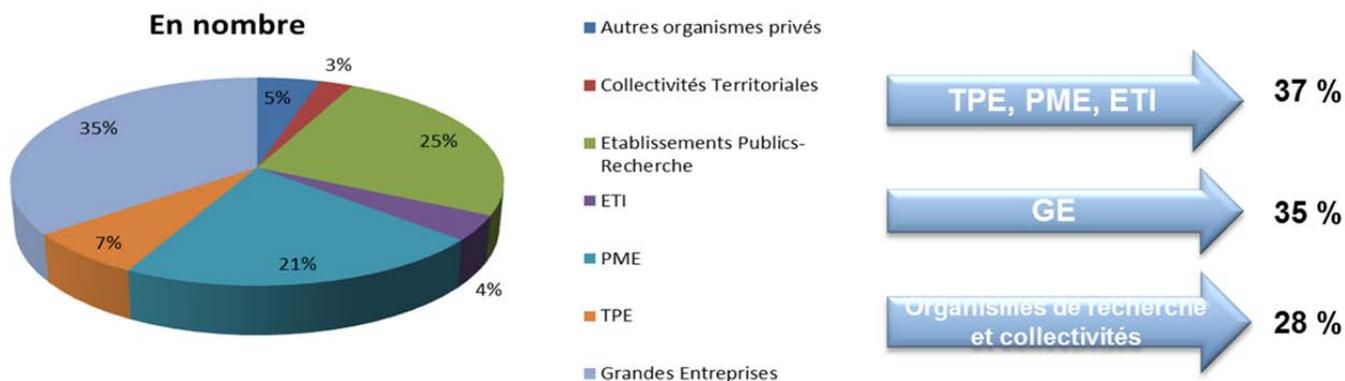
Entreprises

- 72 % des bénéficiaires en nombre
- 87 % en montant d'intervention

Néanmoins, l'ADEME a réussi à soutenir directement une part très significative de TPE, PME et ETI :

- plus de la moitié des bénéficiaires en nombre
- plus d'un quart des crédits alloués aux entreprises

Qui est financé ?



NB : Ces chiffres basés sur l'analyse du portefeuille à mai 2013 évoluent chaque mois avec l'intégration des nouveaux bénéficiaires et ne comprennent pas la sous-traitance, qui est plus difficilement quantifiable.